

—ENJEUX-SUISSE

Jeudi 29 avril 2010

[Envoyer à un ami](#) | [Imprimer cet article](#)

## —Les caisses actives refuseront

*Rémunérations. Les vues d’Ethos sur Credit Suisse sont partagées par des caisses de pension non clientes.*

**christian affolter**

Le front de refus du rapport de rémunération de Credit Suisse dépassera les limites de la clientèle de la fondation Ethos. Celle-ci comprend déjà d’importantes institutions de prévoyance de droit public. La fondation peut à nouveau compter sur le soutien des organisations anglo-saxonnes RiskMetrics/ISS et GlassLewis, qui ont contribué à faire pencher la balance lors du vote sur la décharge des anciens dirigeants d’UBS. En fait, aucune des institutions de prévoyance contactées par «L’Agefi» n’a indiqué vouloir approuver le rapport de rémunération de Credit Suisse. La pression tant populaire que politique en faveur d’une diminution des rémunérations variables semble trop forte.

Le responsable d’une fondation de placement a au contraire insisté sur le conflit moral que pose le programme de rémunération variable de la banque: «Sans malus, il n’est guère compatible avec un établissement qui peut de fait bénéficier d’une garantie d’Etat. Même s’il est difficile de fixer la limite entre une rémunération conforme aux prestations et des récompenses abusives.» Il s’interroge même sur le fait si des collaborateurs dont le bénéfice personnel fait partie des motivations principales sont les mieux adaptés pour atteindre les objectifs de la banque. Ils ne seraient donc pas dans l’intérêt des actionnaires non plus.

Mais aux yeux de plusieurs caisses de pension, l’enjeu n’est pas suffisamment important pour prendre position. L’obligation faite depuis 2002 aux institutions de prévoyance de fixer des règles concernant l’exercice des droits de vote a eu un effet pervers. Souvent, elles ont tout simplement stipulé de ne pas en faire usage du tout ou de systématiquement voter en faveur des propositions du conseil d’administration. Ce constat émane de l’ASIP, l’association faîtière des institutions de prévoyance, qui invoque notamment les coûts trop élevés liés aux analyses nécessaires pour jouer un rôle d’actionnaire plus actif.

Des exceptions à ce principe sont parfois prévues, avec de nombreux obstacles à franchir. La fondation de placement Avadis n’intervient donc que sur demande d’une caisse de pension affiliée, à condition que le vote proposé trouve une majorité de deux tiers au sein du conseil de fondation. Dans le cas de la caisse comPlan, qui réunit les employés de Swisscom, un comité ad hoc de la commission de placement doit statuer sur la proposition faite par un membre du conseil de fondation ou de la commission de placement. Ni Avadis, ni comPlan n’ont été sollicitées pour prendre position dans le cadre de l’assemblée générale de Credit Suisse.

Ce qui n’est guère étonnant au vu de la complexité de la procédure. Des caisses exerçant systématiquement les droits de vote pour les actions suisses qu’elles détiennent directement dans leur portefeuille ont délégué cette compétence à la direction.

D’autres caisses, comme celles de Novartis ou d’Alcan, ne détiennent pas de titres de la deuxième banque suisse dans leurs portefeuilles. Du moins pas directement, car les fonds indiciels en actions suisses en ont certainement. La présence importante d’instruments de gestion passive dans les portefeuilles des institutions de prévoyance est donc encore un autre élément qui diminue leur puissance dans le cadre d’assemblées générales

d'actionnaires.

Cependant, plusieurs gestionnaires de fonds dont les institutionnels sont clients exercent désormais leurs droits de vote ou planifient de le faire de manière plus systématique. Swisscanto comme Sarasin s'orientent d'ailleurs aux recommandations de RiskMetrics, Vontobel, Raiffeisen et Pictet s'appuient sur celles d'Ethos, du moins pour les fonds de développement durable.